



**ENFANCE**  
Les structures enfance jeunesse du territoire... Page 6



**VOIE VERTE**  
Les débuts prometteurs d'un vaste chantier... Page 7



**NOS LOCAUX**  
plus spacieux, quartier Ratière à Vallon Pont d'Arc ... Page 8



**UNE NOUVELLE ÉQUIPE, UN NOUVEL ÉLAN POUR 6 ANS !**



Photo © Fabrice Antériou / Dauphiné-Libéré

**UNESCO : UN JOYAU SUR NOTRE TERRITOIRE**  
 Découverte le 18 décembre 1994 par Jean-Marie Chauvet, Eliette Brunel et Christian Hillaire juste au-dessus du Pont d'Arc, la grotte Chauvet vient d'être classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, ce 22 juin 2014. Elle abrite 1000 dessins dont 425 figures animales. Les peintures, les plus anciennes connues aujourd'hui dans le monde, datent de 36 000 ans. La grotte ornée du pont d'Arc, dite grotte Chauvet, devient le deuxième bien classé au patrimoine mondial en Rhône-Alpes, et le 39<sup>e</sup> en France. Afin de protéger ce joyau de l'humanité, l'entrée y est interdite. Un fac similé est en construction et devrait accueillir le public au printemps 2015. La validation de ce classement a été dignement fêtée le 27 juin à Vallon Pont d'Arc. La Communauté de Communes a pris part à l'évènement.

# Édito



La longue période particulière de la campagne électorale, puis la mise en place des conseils municipaux et du conseil communautaire, n'ont pas pour autant stoppé la marche en avant unie de notre collectivité et des 19 villages qui la composent.

Poussé, tout autant qu'honoré, par la confiance que m'ont témoignée vos élus en m'accordant ce mandat de président, j'ai la conviction que ces six années seront d'une importance majeure pour notre Communauté.

Alors, je tiens avant tout, à saluer le travail de mes prédécesseurs dans leur rôle de Président, Daniel SERRE au sein de la Communauté de Communes des Gorges et René UGHETTO au sein de la Communauté des Grands Sites. Deux personnalités différentes, deux approches différentes du rôle de Président, mais un même engagement permanent, un même attachement très fort à notre territoire et une même volonté de le porter haut.

En leur succédant, je mesure aujourd'hui toute l'étendue des responsabilités qui sont les miennes et j'ai pleinement conscience de la tâche à accomplir pour continuer à faire progresser notre Ardèche Méridionale sur le plan économique, social, culturel et pour améliorer toujours et encore la qualité de notre vie au quotidien.

A ce jour notre Communauté est en mouvement sur tous les fronts au travers de nombreuses compétences nécessaires à l'équilibre socio-économique de notre territoire.

C'est pourquoi, entouré par les 18 autres Maires de nos villages et en m'appuyant sur des services communautaires de grande qualité, je désire que ce mandat soit entièrement consacré à mettre en œuvre un programme qui se voudra réaliste ;

Tant au niveau des opérations immédiates,

Tant au niveau de la poursuite des opérations engagées par nos prédécesseurs,

Tant au niveau de l'amélioration des services à la population,

Et tant au niveau des nouvelles opérations à définir au sein d'un véritable projet de territoire partagé.

D'ores et déjà des groupes de travail ont été constitués avec de nombreux élus de nos dix-neuf communes et nombre d'entre eux se sont réunis, sous la responsabilité de chaque Vice-Président. Nous nous engageons à vous rendre compte régulièrement de leurs actions au travers de divers supports de communication.

Mais je ne peux clore cet édit sans rappeler que le Comité du patrimoine mondial lors de la 38<sup>ème</sup> session de l'UNESCO organisée au Qatar a décidé ce dimanche 22 juin d'inscrire la Grotte Ornée du Pont-d'Arc, dite Grotte Chauvet, sur la liste des biens culturels du patrimoine mondial. Il s'agit du plus ancien bien culturel jamais classé. Cette inscription est une formidable chance pour notre Communauté de Communes, je tiens à remercier tous ceux qui ont porté haut et fort cette candidature et les assure du total engagement de notre collectivité à la mise en place du plan de gestion UNESCO.

Aussi, vous pourrez compter sur mon engagement de chaque instant en faveur du Pays des Gorges de l'Ardèche, de ses habitants et de son territoire.

Ensemble, élus communautaires et communaux, faisons des six années qui viennent, une belle période dans l'histoire de notre Ardèche Méridionale.

Max THIBON, Président

## SOMMAIRE

**Edito** ..... P 2

**Le nouveau conseil communautaire** ..... P 3

**Commissions et délégations** ..... P 4

**Le budget 2014** ..... P 5

**Enfance :** ..... P 6

**les différentes structures**

**Tourisme** ..... P 7

**Collecte OM,** ..... P 8

**Nos locaux,  
Nous contacter**

Journal d'informations de la **Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche**  
Siège social : Vallon-Pont-d'Arc

Directeur de la Publication : **Max Thibon**  
N° ISSN : en cours

Adresse : **Quartier Ratière - BP 46**  
**07150 Vallon-Pont-d'Arc**  
**Tél. 04 75 37 61 13 - Fax. 04 75 38 46 81**  
e-mail : [info@cc-gorgesardeche.fr](mailto:info@cc-gorgesardeche.fr)  
Site internet : [www.cc-gorgesardeche.fr](http://www.cc-gorgesardeche.fr)

**Création : pomclic.fr - 04 75 35 38 22**  
Impression : Fombon



Population : 14 800 habitants  
Superficie : 403 km<sup>2</sup>

## VOS ÉLUS PAR COMMUNES

38 élus siègent au conseil communautaire. La représentation des communes à été fixée par l'arrêté préfectoral du 28 octobre 2013.

Les 8 communes qui disposent d'un seul siège de titulaire ont obligation de disposer d'un siège de délégué suppléant.

Ils sont appelés à siéger au conseil communautaire avec voix délibérative en cas d'empêchement du titulaire.

NOM	PRÉNOM	TITULAIRE	MAIRE	COMMUNE
CONSTANT	Bernard	Titulaire	Maire	BALAZUC
RANCHIN	Cédric	suppléant		BALAZUC
CHAMBON	Alain	Titulaire	Maire	BESSAS
CHEYREZY	Sylvie	suppléante		BESSAS
DELON	Jean-Claude	Titulaire	Maire	CHAUZON
PLANTEVIN	Patrick	suppléant		CHAUZON
GUIGON	Marc	Titulaire	Maire	GROSPIERRES
BECKER	Marie-Lou	Titulaire		GROSPIERRES
MARRON	Jacques	Titulaire	Maire	LABASTIDE DE VIRAC
CHARMASSON	Guy	suppléant		LABASTIDE DE VIRAC
MARRON	Gérard	Titulaire	Maire	LABEAUME
FLAMBEAUX	Patrice	Titulaire		LABEAUME
OZIL	Hervé	Titulaire	Maire	LAGORCE
COLAS	Liliane	Titulaire		LAGORCE
CHARBONNIER	Maurice	Titulaire		LAGORCE
UGHETTO	René	Titulaire	Maire	ORGNAC-L'AVEN
ALZAS	Richard	Titulaire		ORGNAC-L'AVEN
RIEU	Yves	Titulaire	Maire	PRADONS
POUZACHE	Anne-Marie	suppléante		PRADONS
POUZACHE	Jean	Titulaire	Maire	RUOMS
PLANTEVIN	Françoise	Titulaire		RUOMS
LAURENT	Bruno	Titulaire		RUOMS
BOUCHER	Arlette	Titulaire		RUOMS
CLEMENT	Guy	Titulaire		RUOMS
CHAGNOL	Dominique	Titulaire	Maire	ROCHECOLOMBE
BATTAGLIA	Danielle	suppléante		ROCHECOLOMBE
THIBON	Max	Titulaire	Maire	SAINT-ALBAN-AURIOLLES
GUERIN	Marie-Claude	Titulaire		SAINT-ALBAN-AURIOLLES
SERRE	Michel	Titulaire		SAINT-ALBAN-AURIOLLES
BACCONNIER	Jean-Claude	Titulaire	Maire	SAINT MAURICE D'ARDECHE
HILAIRE	Marie-Elise	suppléante		SAINT MAURICE D'ARDECHE
BOULLE	Didier	Titulaire	Maire	SAINT REMEZE
MEYCELLE	Alain	Titulaire		SAINT REMEZE
PICHON	Luc	Titulaire	Maire	SALAVAS
ROUX	Martine	Titulaire		SALAVAS
VENTALON	Yvon	Titulaire	Maire	SAMPZON
PESCHAIRE	Christian	suppléant		SAMPZON
BUISSON	Christian	Titulaire	Maire	VAGNAS
MULARONI	Monique	Titulaire		VAGNAS
PESCHIER	Pierre	Titulaire	Maire	VALLON PONT D'ARC
LASCOMBE ROPERS	Marie-Laure	Titulaire		VALLON PONT D'ARC
DIVOL	Max	Titulaire		VALLON PONT D'ARC
VOLLE	Nathalie	Titulaire		VALLON PONT D'ARC
BENAHMED	Claude	Titulaire		VALLON PONT D'ARC
LAURENT	Geneviève	Titulaire	Maire	VOGUE
ALAZARD	Michel	Titulaire		VOGUE

Elus	Noms	Vice-présidences	Délégations
Président	Max THIBON, maire de SAINT-ALBAN-AURIOLLES		Délégation Grands sites : Max DIVOL, adjoint à Vallon Pont d'Arc
1 <sup>ère</sup> vice-présidente	Geneviève LAURENT, maire de VOGÜE	Développement touristique	Délégation voie verte : Bruno LAURENT, adjoint à RUOMS
2 <sup>ème</sup> vice-président	René UGHETTO, maire d'ORGNAC-L'AVEN	Administration générale et coopération	Délégation ressources humaines : Bernard CONSTANT, maire de BALAZUC Délégation Communication : Alain CHAMBON, maire de BESSAS
3 <sup>ème</sup> vice-président	Claude BENAHMED, élu de VALLON PONT D'ARC	Culture, sport et loisirs	
4 <sup>ème</sup> vice-président	Jean POUZACHE, maire de RUOMS	Finances et fiscalité	Délégation fiscalité : Christian BUISSON, maire de VAGNAS
5 <sup>ème</sup> vice-président	Gérard MARRON, maire de LABEAUME	Aménagement et projets du territoire	Délégation mutualisation : Yvon VENTALON, maire de SAMPZON
6 <sup>ème</sup> vice-président	J-Claude BACCONNIER, maire de ST-MAURICE-D'ARDECHE	Services à la personne	
7 <sup>ème</sup> vice-président	Hervé OZIL, maire de LAGORCE	Habitat et SPANC	Délégation Spanc : Dominique CHAGNOL, maire de ROCHECOLOMBE
8 <sup>ème</sup> vice-président	Marc GUIGON, maire de GROSPIERRES	Environnement	Délégation collecte incitative : Jacques MARRON, maire de LABASTIDE-DE-VIRAC
9 <sup>ème</sup> vice-président	Yves RIEU, maire de PRADONS	Développement économique	Délégation OCM Sud Ardèche : J-Claude DELON, maire de CHAUZON
10 <sup>ème</sup> vice-président	Didier BOULLE, maire de SAINT-REMEZE	Nouvelles technologies, aménagement numérique	
11 <sup>ème</sup> vice-président	Luc PICHON, maire de SALAVAS	Voirie/ Transports	



#### De gauche à droite :

Gérard Marron, Hervé Ozil, René Ughetto, Didier Boule, Jean Pouzache, Jean-Claude Bacconnier, Geneviève Laurent, Yves Rieu, le Président Max Thibon, Marc Guigon, Claude Benahmed, Luc Pichon.

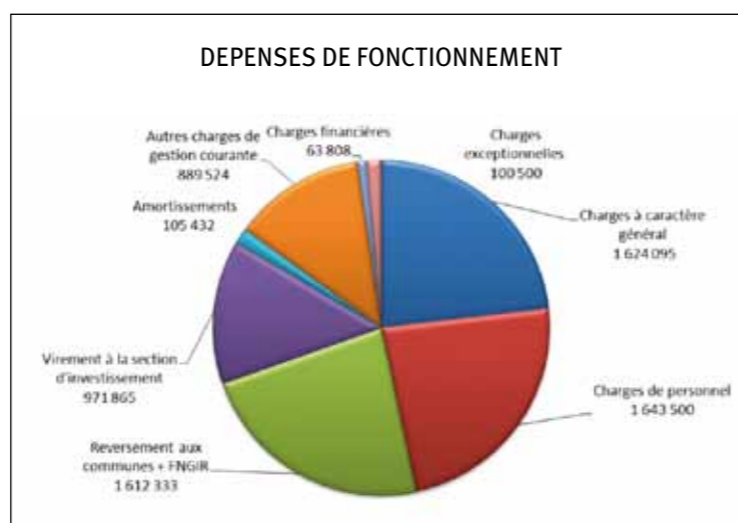
## LE BUDGET 2014 EN DÉTAILS : QUELS COÛTS POUR LES SERVICES ?

Les budgets de la Communauté de Communes ont été adoptés le 13 mars 2014. On distingue d'une part le fonctionnement des services et les actions mises en œuvre qui s'équilibrent à 7 011 057 €, et d'autre part les investissements d'un montant égal en dépenses et en recettes à 3 642 104 €. Soit un total de 10 653 161 €. Il faut ajouter un budget annexe pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui s'élève à 48 800 €, le budget annexe ordures ménagères qui s'élève à 2 765 600 € et un budget annexe pour la Zone d'activités des Estrades à 342 000 €. Les budgets détaillés sont consultables en Communauté de Communes.

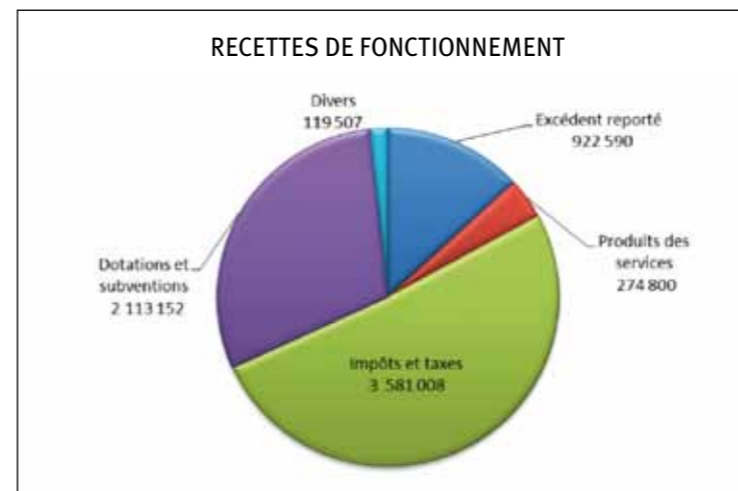
### LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

La section de fonctionnement correspond :

- **Aux crédits nécessaires** pour assurer la gestion des services : la rémunération du personnel, les achats de fournitures, le remboursement des intérêts des emprunts, le reversement aux communes.

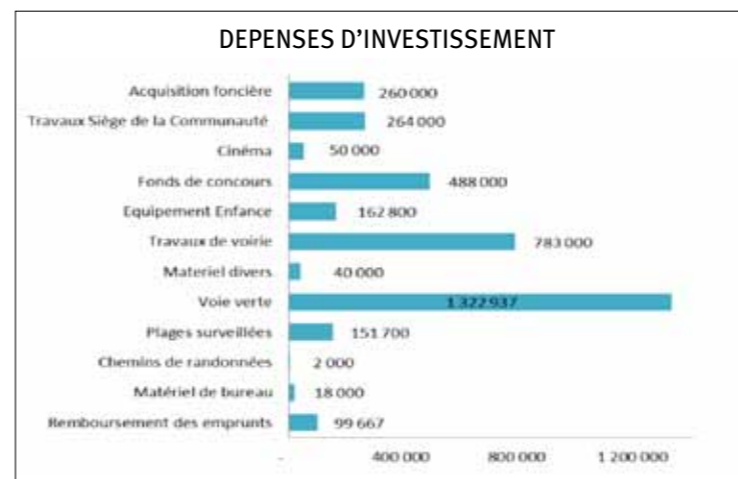


- **Aux recettes constituées** par la perception des impôts locaux, les dotations de fonctionnement versées par l'Etat, les subventions et les produits des services.



### LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement correspond **aux achats durables** nécessaires pour développer ou mettre en œuvre des services publics : construction de bâtiments, d'aménagements et le remboursement du capital des emprunts.



- **La partie recettes** d'investissement, constituées des subventions (Etat, Région, Département, CAF) pour 532 145 €, le remboursement de la TVA pour 393 454 €. Les autres ressources (emprunts, excédent, virements de la section de fonctionnement ...) financent les investissements à hauteur de 2 716 505 €.

## La répartition budgétaire

### Vie sociale

#### Enfance et Jeunesse

La Communauté de Communes a mis en place pour la rentrée scolaire 2013-2014, la réforme des rythmes scolaires. L'enveloppe 2014 fixée pour la réforme des rythmes scolaires et les accueils de loisirs (péri et extra scolaire) est de 809 600 € (frais de personnels inclus, recettes liées à la CAF et autres recettes non déduites).

La participation aux financements des crèches gérées en direct (Les Colibris à Vogüé et les Elfes à Orgnac l'Aven) et les crèches associatives (les Péquélous à Ruoms et les Galopins à Vallon Pont d'Arc) se monte à 921 450 €. Pour compléter l'offre d'accueil des jeunes enfants sur le territoire, un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) Les Petites Frimousses a été mis en place en 2011 avec un budget de fonctionnement cette année de 30 410 €.

**Action sociale** : soutien aux associations d'Aide à Domicile (25 000 €).

**Transports à la demande** : participation aux côtés du Conseil Général de l'Ardèche aux Transports à la demande (« Sept ici »). Il s'agit d'un service de transport local spécifique qui complète

le réseau des lignes régulières départementales et relie les communes aux marchés des bourgs-centres (Vallon Pont d'Arc, Ruoms). La Communauté de Communes consacre 18 000 € à cette opération en 2014.

### Cadre de vie

**Politique de l'Habitat : prolongation de l'OPAH** : 121 500 € sont réservés en 2014 pour assurer l'animation et le suivi de cette opération. Parallèlement l'établissement d'un Plan Local de l'Habitat se poursuit en 2014 avec une enveloppe de 15 000 €.

**Environnement** : collecte et traitement des déchets ménagers sur l'ensemble des 19 communes, collecte des cartons, maintenance et lavage des bacs. Les charges liées s'élèvent à 2 765 600 €.

**Voirie d'intérêt communautaire** : entretien et aménagement de la bande roulante des voies communales transférées. L'enveloppe pour ces travaux (fonctionnement et investissement) s'élève à 1 244 425 €.

**Navettes estivales** : la mise en place de navettes estivales pour désengorger les axes touristiques forts (Vallon Pont d'Arc et Labeaume) s'élève à 154 000 €.

### Culture, Sports et Loisirs

**Soutien aux évènements associatifs** : artistiques, culturels et sportifs d'intérêt communautaire. Pour 2014, sont subventionnés : Labeaume en Musique : 12 000 €, Vivante Ardèche : 2 200 €, Ruoms cyclisme organisation : 7 700 €, Vallon Plein Air : 7 700 €, Raid Nature du Pont d'Arc : 5 000 €, Aluna Festival : 6 000 €, Pas d'Annie : 4 400 €, International de Pétanque : 7 700 €, Ardèche Sport Attitude : 3 000 €.

**Equipements culturels et sportifs** : poursuite du soutien aux communes par le versement de fonds de concours pour la réalisation de Terrains multisports (25 000 €).

### Développement touristique

**Chemins de randonnées** : entretien des chemins de randonnée + topoguide : 60 911 €.

**Activités de loisirs en rivière** : surveillance des plages à Balazuc, Salavas et plage du Pont d'Arc. Il s'agit de l'entretien, des réparations, de l'analyse de l'eau et du recrutement de quatre surveillants de baignade pour un montant de 34 300 €.

93 000 € sont alloués pour la réalisation d'aménagements sur l'Ardèche (plage de Balazuc) travaux réalisés par le syndicat Ardèche Claire.

**Voie verte** : l'aménagement de la première tranche de voie verte reliant Sampzon, Ruoms et Pradons sera achevé en 2014 pour un coût de 1 314 057 €. Voir page 7

### Développement économique

La Communauté de Communes participe au financement de divers organismes : Pépinières d'entreprises, Aérodrome de Lanas, OCM (opération collective de modernisation), Parc d'activités du Vinobre, Site de proximité Amesud, Mission locale, Maison de la Saisonnalité, Syndicat Ardèche Drôme Numérique (74 249 €).

### Moyens généraux

Pour assurer les missions qui incombent à la Communauté de Communes, 1 097 924 € sont prévus au budget pour les dépenses liées aux frais administratifs, aux charges de personnel, les prélèvements pour financer les dépenses d'investissements, les amortissements des biens, le remboursement des intérêts d'emprunt, les indemnités des élus ...

La Communauté de Communes reverse aux communes membres au titre de la fiscalité collectée, 1 260 114 €.

352 219 € sont prélevés au titre du Fonds National de Garantie Individuelle des Revenus pour assurer à chaque commune et Etablissement Public de Coopération Intercommunale la compensation des conséquences financières de la réforme de la fiscalité professionnelle.

## RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES



Les élus de la commission autour de Jean-Claude Bacconnier, vice-président en charge des services à la personne.

Ce n'est pas un mince travail qu'ont eu à effectuer les élus de la commission enfance jeunesse en mai juin. Il a fallu, à peine les élections finies, travailler au renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse.

Le Contrat Enfance Jeunesse est un contrat qui lie les élus du territoire, la CAF et la MSA pour permettre le développement des actions Enfance Jeunesse. Ce contrat permet à la Communauté de Communes de recevoir une prestation de service de la CAF et la MSA pour les dépenses qu'elles réalisent en direction des enfants et jeunes de 0 à 17 ans.

Après un diagnostic réalisé par le cabinet ENEIS sur le thème enfance jeunesse et lien social et la construction d'un plan de préconisations réalisé par l'ensemble des techniciens, les élus de la commission ont travaillé par petits groupes (accueil de loisirs, petite enfance, jeunesse) pour proposer un schéma de développement au conseil communautaire du 10 juillet 2014. A présent, les élus planchent sur l'élaboration des fiches actions.

## LES STRUCTURES ENFANCE JEUNESSE DU TERRITOIRE

**Petite Enfance** : deux types d'offre de garde sur le territoire

### COLLECTIF

3 multi-accueils et 1 micro-crèche situés à Orgnac L'Aven, Ruoms, Vallon Pont d'Arc et Vogüé pour les enfants de 0 à 6 ans.

Les accueils de loisirs maternels pour les enfants de 3 à 6 ans.

Principaux projets de cette année : agrandissement du multi-accueil « Les Péquelous » à Ruoms et augmentation de la capacité d'accueil du multi-accueil « Les Colibris » à Vogüé.

### INDIVIDUEL

28 assistantes maternelles sont présentes sur le territoire et le Relais d'assistantes maternelles permet de recevoir l'ensemble des informations.

Pour tout renseignement sur le RAM : 06 74 82 61 14

## Enfance

Repris depuis septembre 2014 en régie directe, les accueils de loisirs sont ouverts sur l'ensemble du territoire. Ils remportent un franc succès. En moyenne, 150 enfants sont accueillis chaque semaine, cet été. Des mini camps et une colonie leur sont proposés.



Pour l'année scolaire 2014-2015, la plaquette du programme des accueils de loisirs est à retirer à compter du 1<sup>er</sup> août dans les mairies du territoire ou aux centres de loisirs.

## Jeunesse

L'accueil de loisirs spécifique aux jeunes des collèges et des lycées est appelé **ADJ des Gorges de l'Ardèche** : accueil des jeunes.

Pendant l'année scolaire, il est proposé aux jeunes du territoire : un accompagnement aux devoirs, aux projets les lundis, mercredis, jeudis et vendredis soirs et la constitution d'un groupe « musique » le samedi matin. C'est aussi la participation d'événements festifs : after réveillon, bénévolat à Aluna en échange des places de concert, marché de Noël à Ruoms.



Pour les vacances, les jeunes peuvent aller en camps, notamment le raid et séjour nature, pour profiter des richesses de notre territoire mais aussi à la découverte des métiers de l'animation avec l'expérimentation aide-ados.

Pour plus de renseignements, contacter Mandy Giner : 06 02 47 26 87

Pour permettre aux jeunes de 17 à 25 ans de se former et de trouver un travail saisonnier, une aide est proposée dans le cadre de la formation BAFA, selon le quotient familial.

Pour plus de renseignements, contacter Elisabeth Gratadou : 04 75 37 36 15.

## TOURISME

### VOIE VERTE : UN DÉBUT PROMETTEUR



Les travaux déjà réalisés (ici gardes-corps à Sampzon) dévoilent de belles perspectives, en attendant les finitions ultimes.

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche a lancé un vaste chantier sur son territoire : l'aménagement d'une voie verte. A terme, sur 28,5 km, la traversée des villages pourra se faire sur le trajet de ce réseau ferré qui a fonctionné de 1876 à 1969 pour les passagers et 1988 pour les marchandises.

La première tranche de travaux (7 km) est en voie d'achèvement entre Pradons et Sampzon ; elle se déroule en deux temps. Les parties de Pradons et Ruoms sont terminées depuis peu. La partie jusqu'à Sampzon reprendra après la grosse saison touristique.

### FINANCEMENT :

23.5 % Etat (PER)  
15.1 % Région (CDPRA et CDDRA)  
5.4 % Région (Tourisme adapté)  
56 % Communauté de Communes en autofinancement

### CONTRAT DE TERRITOIRE DE TOURISME ET DE LOISIRS ADAPTES

**Formation professionnelle** avec certification de qualification Handisport pour 3 brevets d'état : Yann Lahousse, Ugo Magnani et Eric Perrois. Cette formation a pour objectif l'acquisition de connaissances et compétences nécessaires à la mise en place et l'animation de séances d'initiation, de perfectionnement ou d'entraînements sportifs pour les personnes atteintes d'un handicap physique ou sensoriel dans la discipline du Canoë kayak. Pour accompagner cette formation qualifiante, du matériel pour accès à la pratique du canoë-kayak sera également acheté.

### Aménagements adaptés

**A Ruoms** : Sous maîtrise d'ouvrage de l'Union des Vignerons Ardéchois, création d'une rampe d'accès permettant aux personnes à mobilité réduite de rejoindre l'Espace NEOVINUM depuis la voie verte spécialement aménagée sur ce tronçon pour accueillir les différents types de handicap. Montant des travaux : 37 918 €, financé à 50% par la Région.

**A Lagorce** : Sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Lagorce, requalification du musée « Ma Magnanerie » avec des travaux de rénovation architecturale pour un montant de travaux d'accessibilité de 89 631 € et aménagement muséographique pour un montant de travaux de 17 016 €, respectivement financés à 50 et 60 % par la région Rhône Alpes.

### TAXE DE SEJOUR

L'arrêté préfectoral du 8 avril 2014 autorise le transfert de la compétence « tourisme » à la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche. A compter du 1er janvier 2015 sera instaurée sur le territoire, la taxe de séjour intercommunale.

### 3 SITES DE BAINADE AMENAGÉS

Les sites de baignades aménagés de Balazuc, Salavas et du Pont d'Arc sont libres d'accès avec sur place, un poste de secours et des toilettes sèches. Les maitres-nageurs assurent une surveillance suivant des horaires affichés sur sites :

**Balazuc** : de 13 heures à 18h30 tous les jours sauf les lundis

**Salavas** : de 13h30 à 19 heures tous les jours sauf les lundis

**Pont d'Arc** : de 13h30 à 19 heures, tous les jours sauf les samedis

## NAVETTES :

### le sud Ardèche en car tout simplement !

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche en partenariat avec le Conseil Général et le Conseil Régional, met en place des navettes estivales permettant de désengorger les axes routiers. Elles desservent les belvédères, campings, plages, marchés ou commerces. Quatre navettes effectuent des rotations du hameau des Châmes jusqu'au Mazes de 6h50 à 23h30. Une navette est également en service sur Labeaume à compter du 7 juillet pour faciliter l'accès au centre-bourg. Des rotations toutes les 15 minutes aux moments forts permettront d'absorber le transit des usagers.

Sont à disposition toute une offre de dépliants présentant cette offre de services. Une fiche « horaires » reprenant l'ensemble de ce dispositif est également fournie. Vous pouvez retrouver ces éléments sur notre site internet : [www.cc-gorgesardeche.fr](http://www.cc-gorgesardeche.fr). Pour tout renseignement : [developpement@cc-gorgesardeche.fr](mailto:developpement@cc-gorgesardeche.fr) ou 04 75 37 61 13.

## AMENAGEMENT NUMERIQUE : Vous avez dit, FTTH ?

Synonyme de service public local au même titre que l'infrastructure permettant la desserte en eau potable ou l'alimentation électrique, l'accès des citoyens aux réseaux Haut et Très Haut Débit est devenu, en quelques années, un enjeu de toute première importance. Les Conseils généraux de l'Ardèche, de la Drôme et la Région Rhône-Alpes ont créé en 2007 le Syndicat Mixte Ardèche Drôme Numérique (ADN). Le déploiement du réseau de fibre optique (partie infrastructure) a été réalisé sur l'ensemble du territoire bi-départemental.

Il convient maintenant de poursuivre cet équipement en permettant d'amener la fibre à l'ensemble des particuliers ou entreprises qui en feront la demande (taux de raccordement prévu 97 %) dans les dix prochaines années. L'un des fondements du plan national « France Très Haut Débit » consiste à faire travailler en bonne complémentarité les acteurs privés et les collectivités afin qu'ils se répartissent la couverture des territoires. Pour information, en Ardèche, l'équipement par les opérateurs privés ne concernent que la ville d'Annonay et sa périphérie ainsi que la ville de Privas. D'où l'engagement fort et nécessaire des collectivités locales pour équiper le reste du territoire. Sur le territoire de notre Communauté de Communes, 14 800 habitants (source INSEE 2010), 11 800 prises FTTH (Fiber To The Home) seraient à réaliser en 10 ans et le coût moyen bi-départemental à la prise avoisinera les 1 500 €. Bien évidemment, les engagements financiers de l'Etat, de la Région, des Départements, de l'Europe seront à déduire, mais l'autofinancement sera demandé aux Communautés de Communes qui s'engageront dans cette démarche « aménagement numérique » et qui adhéreront au Syndicat Ardèche Drôme Numérique. Le particulier, quant à lui, n'aura plus qu'à assumer le coût de l'abonnement qui restera quasi-identique à un abonnement internet classique.

A ce jour, cette décision n'est pas prise par le Conseil Syndical de notre EPCI, mais d'ici la fin de l'année 2014 cette question sera soumise au débat.

## HABITAT :

### prolongation des aides pour la rénovation des logements jusqu'au 31 décembre 2014

Des permanences se tiennent en mairie de 10h à 12h, vous pouvez vous y rendre sans rdv préalable :

**EN SEPTEMBRE** : le 4 à Sampzon, le 11 à Saint-Alban-Auriolles, le 18 à Orgnac-L'Aven, le 25 à Balazuc.

**EN OCTOBRE** : le 2 à Lagorce, le 9 à Ruoms, le 16 à Vagnas, le 23 à Vogüé, le 30 à Vallon Pont d'Arc.

**EN NOVEMBRE** : le 6 à Labeaume, le 13 à Labastide-de-Virac, le 20 à Rochecolombe, le 27 à Salavas.

**EN DÉCEMBRE** : le 4 à Chauzon, le 11 à Saint-Remèze, le 18 à Pradons  
Pour tout renseignement : Sonia Rimbault : 04 75 56 13 89  
[srimbault.ardeche@pact-habitat.org](mailto:srimbault.ardeche@pact-habitat.org) et Fabrice Ménard :  
04 75 66 13 91 - [fménard.ardeche@pact-habitat.org](mailto:fménard.ardeche@pact-habitat.org).

## COLLECTE DES ORDURES MENAGERES :

### PLANNING HAUTE SAISON

DU 15 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2014,

pour 17 communes (Bessas et Saint-Remèze jusqu' au 31 août)

**BALAZUC** : lundi et vendredi

**BESSAS** : mardi et vendredi (haute saison du 1er juillet au 31 août)

**CHAUZON** : lundi et vendredi

**GROSPIERRES** : lundi, mercredi et samedi

**LABASTIDE DE VIRAC** : lundi et samedi.

Jeudi → gros producteurs (campings, restaurants,...)

**LABEAUME** : lundi, mercredi et jeudi → départementale + cœur de village

Mardi et vendredi → commune complète

**LAGORCE** : lundi et vendredi

**ORGNAC L'AVEN** : lundi et samedi

Jeudi → gros producteurs (campings, restaurants,...)

**PRADONS** : lundi et vendredi

**ROCHECOLOMBE** : mercredi et samedi

**RUOMS** : lundi, mercredi et vendredi → commune complète

Mardi, jeudi, samedi et dimanche → rue nationale + centre-ville

**SAINT ALBAN-AURIOLLES** : lundi, mercredi, jeudi et samedi → dépôt

Mardi et vendredi → commune complète

**SAINT MAURICE-D'ARDÈCHE** : mercredi et samedi

**SAINT-REMÈZE** : mercredi et samedi (haute saison du 1er juillet au 31 août)

**SALAVAS** : lundi, mercredi et samedi

**SAMPZON** : mardi et samedi

**VAGNAS** : lundi et samedi

Jeudi → gros producteurs (campings, restaurants, ...)

**VALLON PONT D'ARC** :

(du 1er juillet au 31 août) : du lundi au dimanche → centre-ville

Mardi, jeudi et samedi → écart

(du 1er au 30 septembre) : lundi, mercredi, vendredi

et samedi → centre-ville

Mardi et jeudi → écart

**VOGÜÉ** : mercredi et samedi → commune complète

Lundi → points de regroupements

Mardi, jeudi et vendredi → cœur de village et quartier de la Gare

Pour les bacs en porte à porte, sortir la poubelle la veille du jour indiqué, à partir de 20h.



**Les secrétaires de mairies** du territoire se sont, une nouvelle fois, retrouvées (une équipe très féminine !) au siège vallonnais autour de la directrice de la Communauté de Communes, Bérengère Bastide. A l'ordre du jour : informations sur la dématérialisation des pièces comptables, la communication Unesco, instructions des dossiers d'urbanisme, la rentrée avec les actions enfance-jeunesse, la taxe de séjour en 2015, les fonds d'amorçage des rythmes scolaires. Les sujets n'ont pas manqué !

## NOS LOCAUX PLUS FONCTIONNELS

Quartier Ratière, la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche a installé ses locaux dans un bâtiment (ancien couvent) appartenant à la commune de Vallon Pont d'Arc. Une convention d'utilisation a été signée entre les deux parties, pour une durée de 24 années. Après d'importants travaux, une surface totale de 400 m<sup>2</sup> a été aménagée avec de nouveaux bureaux et une grande salle de travail destinée à accueillir principalement la logistique des accueils de loisirs, ainsi qu'une salle de réunion des commissions. Coût de cette extension : 302.804,71€ HT. Ensuite débutera la dernière phase, dès que la commune de Vallon Pont d'Arc aura pu libérer les locaux restants au rez-de-chaussée. 78 m<sup>2</sup> supplémentaires seront essentiellement réservés pour une salle de réunion et l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.



## NOTRE SITE INTERNET BIENTÔT OPÉRATIONNEL

Le site internet va faire peau neuve ! Au menu plus de clarté, plus de dynamisme, plus de services en ligne, une « actualité des communes » renouvelée et bien d'autres nouveautés !

Nous vous donnons rendez-vous très prochainement pour ce nouvel outil d'information et de communication.

### POUR NOUS CONTACTER

Accueil/Carole LABRANGE : 04 75 37 61 13  
info@cc-gorgesardeche.fr

Ressources humaines/Carole LABRANGE : 04 75 37 61 13  
ressourceshumaines@cc-gorgesardeche.fr

Tourisme/Alexandre MAYRAS : 04 75 37 04 59  
tourisme@cc-gorgesardeche.fr

Finances, Habitat, Culture, sport et loisirs/Michel PAUTASSO :  
04 75 37 04 61 finances@cc-gorgesardeche.fr

Environnement/Elodie MARTIN : 04 75 37 36 31  
environnement@cc-gorgesardeche.fr

Développement/Lionel SIGNORINI : 04 75 37 36 17  
developpement@cc-gorgesardeche.fr

Communication/Babette PEYLIN : 04 75 37 04 60  
communication@cc-gorgesardeche.fr

Service enfance-jeunesse : 04 75 37 36 15  
alsh@cc-gorgesardeche.fr

Multi-accueil «Les Colibris» : 04 75 37 40 84  
lescolibris@cc-gorgesardeche.fr

RAM «Les Petites Frimousses» : 06 74 82 61 14  
ramfrimousses@cc-gorgesardeche.fr